

# LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.207 — QUARANTIÈME ANNÉE — JEUDI 30 DÉCEMBRE 1915

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annouces Anglaises, la ligne : 2 fr. — Réclames : 2.75 — Fails divers : 0.9.  
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr.  
Les insertions sont exclusivement reçues  
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux  
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

**ABONNEMENTS**  
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, 6 Mois 6 Mois Un An  
et Basses-Alpes..... 5 fr. 9 fr. 17 fr.  
Autres départements et l'Algérie..... 6 fr. 10 fr. 18 fr.  
Étranger (Union postale)..... 9 fr. 17 fr. 30 fr.

## Le viril sacrifice

Le général Gallieni a le don de l'éloquence militaire, c'est-à-dire la faculté de traduire des idées simples en des formules d'une sobriété et d'une netteté remarquables. La brève et énergique déclaration par laquelle, dans les premiers jours de septembre 1914, il disait : « J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'envahisseur. Ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout ! » peut être considérée comme un modèle du genre. Depuis qu'il a assumé la haute direction des services de la Guerre, le général Gallieni a dû à plusieurs reprises gravir la tribune du Palais-Bourbon ou celle du Luxembourg. Et chaque fois sa parole s'y est vigoureusement affirmée comme une claire parole de soldat.

La déclaration qu'il vient de faire au Sénat à propos de la discussion du projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1917 mérite une fois de plus cet hommage : elle a fait éclater sur tous les bancs de la Chambre Haute une chaleureuse manifestation patriotique à laquelle le pays tout entier s'associera sans réserves.

Déjà, le jour où le projet était venu en discussion devant la Chambre, le ministre de la Guerre avait prononcé de fermes et émouvantes paroles qui lui avaient valu une longue ovation de la part de toute l'Assemblée. « Je vous demande la classe 1917 assistée que possible, s'étant écrié le général Gallieni. Je vous la demande en mon nom, comme ministre, mais je crois bien que je puis le vous la demander également au nom des jeunes gens qui forment le contingent de cette classe. Comme autrefois, les jeunes Athéniens, lorsqu'ils atteignaient l'âge d'homme, ces jeunes gens vont faire le serment d'aller combattre pour leur pays, et, plus tard, de laisser à leurs enfants la patrie intacte. » Et dans un beau mouvement d'éloquence, il avait montré la nation prête à suivre avec une véritable affection familiale ces jeunes gens, « d'abord dans leurs centres d'instruction, puis, plus tard, sur le front, où ils iront retrouver leurs pères, leurs frères, leurs parents, qui, eux aussi, tiennent ce serment, et qui, depuis seize mois, luttent si héroïquement pour défendre le sol de la patrie. »

Tous les députés avaient applaudi d'un même élan à ces paroles par lesquelles l'orateur avait traduit de si admirable façon, sans vaine emphase et sans fatras de rhétorique, les sentiments patriotiques de tous les Français.

Et tous les sénateurs firent de même avant-hier lorsque le général Gallieni, soutenant devant eux le même projet, déclara : « La France, il y a dix-huit mois, voulait la paix ; aujourd'hui elle veut la guerre. Celui qui dans la rue prononce le mot de paix est considéré comme un mauvais citoyen. Les mères ne pleurent pas la mort de leurs enfants, elles veulent qu'ils soient vengés. La classe 1917 va partir ; la nation l'accompagne de ses vœux. Elle exige que fassent leur devoir tous ceux qui ont la charge de recevoir, d'instruire ces jeunes gens, de les préparer pour la grande lutte qui ne se terminera que lorsque la France pourra dire d'accord avec ses alliés : « Je m'arrête, j'ai obtenu ce que je voulais, je reprends mon œuvre de paix. »

De telles paroles, si simples, si cordiales, si vibrantes de sincérité émue, valent mieux que bien des discours sonores tombés des lèvres des parlementaires les plus considérables et qui passent pour d'illustres orateurs. Elles atteignent à une sorte d'éloquence qui n'est pas à la portée de tous ceux qui ont salué les maîtres de la tribune : l'éloquence de la raison et du cœur. Elles constituent en tout cas la meilleure des préfaces au tout prochain départ des jeunes de la classe 1917.

Comme l'a dit le ministre de la Guerre, la nation accompagne de ses vœux tous ces jeunes gens qui vont se préparer si vaillamment à affronter les fatigues d'une campagne difficile, à braver les rudes périls des combats. Et certes, le cœur saigne à la pensée que des gas de dix-huit ans, au fleur de la nation, seront jetés à leur tour dans l'horrible tourmente... De tous les sacrifices si lourds déjà que cette guerre atroce nous impose, et quelle impose aux viriles énergies des hommes en même temps qu'à la tendresse profonde des femmes, celui-là sera assurément le plus douloureux.

Mais le pays consent ce sacrifice comme il a consenti tous les précédents et comme il consentira tous ceux qu'il pourrait être nécessaire de lui demander encore, car il n'est pas d'effort devant lequel il hésite si cet effort doit nous conduire à cette paix de la victoire que nous avons tous l'ambition de réaliser.

La France et les Alliés étaient attachés de toute l'ardeur de leur âme généreuse à la cause de la paix. L'agression des puissances de proie, il y a dix-sept mois, les a brutalement contraints de prendre les armes. Et dès ce jour-là, le sort en a été jeté. Ceux qui voulaient la paix avaient la guerre et ils en soutiendront l'effort jusqu'au bout. De toutes leurs ressources, de toutes leurs forces,

de toutes leurs énergies tendues vers un même but, ils lutteront inégalement jusqu'au jour où la victoire finale des nations civilisées leur permettra, selon la ferme espérance hautement affirmée à la tribune du Sénat par le général Gallieni, de reprendre en toute dignité et en toute sécurité leur œuvre de paix.

CAMILLE FERDY.

## Gambetta et la Défense nationale

Des lettres d'il y a quarante ans qui semblent écrites aujourd'hui

Paris, 29 Décembre.  
Un de nos confrères, sous la signature de M. Gaston Thomson, ancien ministre de la Guerre, publie un article sur Gambetta et la Défense Nationale. Il cite plusieurs lettres inédites de Gambetta à Ranc, dans lesquelles le grand tribun prévoit le conflit actuel et le paiement de puissances.  
Dans l'une d'elles, il dit : « L'alliance entre la France, l'Angleterre et la Russie s'impose, elle est urgente.  
L'importance des affaires grandissent chaque jour pour la Russie. L'Union journalièrement au courant le prince de Galles des difficultés soulevées et rencontrées par cette puissance. Les rêves politiques de la Russie vont être entravés par l'Autriche, qui prend des maintenant une attitude hostile, induit sur la Roumanie. Voyez-vous par la suite l'Autriche s'allier à la Roumanie, à la Turquie, contre la Russie ? Quel conflit ! Le prince de Galles le prévoit, pourtant il ne partage pas l'hostilité d'une partie de la nation anglaise contre la Russie, il s'oppose de toute sa jeune autorité à l'application des mesures qui pourraient lui être préjudiciables. Je sens en lui l'étoffe d'un grand politique. Il blâme l'attitude d'un trop grand nombre à l'égard du chancelier, qui n'admet, lui, pour personne son arrogance, etc.  
M. Thomson termine en disant : « Ces lettres qui furent écrites il y a 40 ans, semblent dater d'aujourd'hui ».

## LA VIE CHÈRE

Insuffisance de Navires

Dans un précédent article, nous avions constaté la pénurie des navires. Il convient d'y joindre celle des bâtiments de commerce. Sur mer, comme sur terre, nous manquons de moyens de transport, et les ployés, mobilisés, qu'ils sont, pour les besoins de la guerre, il devient indispensable de sortir de cette situation qui paralyse l'essor du pays, contribue ensuite à la cherté des vivres.  
En ce qui concerne le matériel des voies ferrées, M. le ministre des Travaux publics a promis qu'une notable amélioration aurait lieu bientôt. Les matières premières ne font point défaut pour la construction de plusieurs milliers de wagons. D'autre part, en cas d'insuffisance de la main-d'œuvre agricole, ce qui n'est pas encore démontré, il n'y aurait qu'à suivre l'exemple de l'ennemi : se servir de l'aide des prisonniers allemands dont les capacités professionnelles seraient reconnues. Il ne doit plus y avoir la moindre hésitation à l'égard de l'emploi de cette main-d'œuvre, surtout où elle sera dirigée par les services compétents. Le sentimentalisme a vécu ! Il n'a que trop fait des victimes.

Pour les navires de commerce, la solution apparaît plus ardue. Il faut une longue durée pour en construire de nouveaux. Or, comme le temps presse, le seul remède prévu consisterait dans l'achat de bâtiments marchands, à l'Angleterre notamment, soit à des États neutres. Le sous-secrétaire d'Etat à la Marine préparait un projet de loi conçu dans ce sens. Des avances seraient faites, dans des conditions de faveur, à des armateurs français qui en feraient la demande. On espère obtenir ainsi une augmentation sensible de notre flotte commerciale.

L'essai, dans tous les cas, vaut la peine d'être tenté, vu l'importance du résultat à atteindre. Il n'y aura jamais trop de navires sillonnant les mers pour aller chercher, au loin, les produits de toutes sortes, nécessaires à la France. C'est grâce à ses innombrables « unités navigantes » que le Royaume-Uni a pu non seulement assurer l'alimentation de sa population, de ses usines, de ses fabriques, mais encore transporter des troupes, des munitions, des vivres, sur divers théâtres de la guerre plus ou moins éloignés.

Qu'on le veuille ou non, l'une des forces principales des Alliés réside dans la maîtrise des mers. Elle sera d'un puissant secours dans l'écrasement définitif du militarisme prussien. Dans cette lutte gigantesque, les navires de commerce, n'importe leurs tonnages, jouent un rôle important à côté de celui rempli par toutes les unités de guerre. Il importe donc, au moins pour la France, de surélever leur nombre, si c'est possible, par des mesures efficaces. Celle relative à des prêts aux armateurs rentre dans ces prévisions.

De même que le personnel des chemins de fer, astreint à de durs labeurs, doit rester intact, afin que les services des réseaux fonctionnent normalement, le jour où la circulation sera rendue très intense par un matériel intensifié, de même les inscrits maritimes ne sauraient être distraits de leur affectation primitive, car leur rôle va devenir de plus en plus considérable. C'est ce que le Parlement comprendra lorsqu'il discutera le projet Lanvin, tendant à laisser à l'armée de mer les inscrits maritimes de la classe 1917.

Nos deux marines ont besoin de l'accroissement du nombre des inscrits. Elles rivalisent de zèle, de courage ainsi que de dévouement dans l'œuvre dangereuse qui leur incombe. La présence des sous-marins allemands dans l'Atlantique comme dans la Méditerranée, sans compter ceux de l'Autriche-Hongrie, ont fait surélever le fret dans des proportions inouïes. De 15 francs il est monté à 45 francs sur la ligne de Bordeaux, disait M. Sembat, à la Chambre des Députés, dans la séance du 24 décembre. Cette progression se retrouve partout, avec de légères variations.

La chasse sans répit, faite à ces sous-marins par les marines alliées, amènera leur destruction totale à brève échéance. Il faut l'espérer. Il n'en importera pas moins d'accroître le nombre des navires de commerce. M. Sembat était bien inspiré, lorsqu'il s'élevait contre une réquisition trop forte de ces unités. Vous augmentez ainsi, déclarait-il,

## 515<sup>e</sup> JOUR DE GUERRE

# Communiqué officiel

Paris, 29 Décembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Nuit calme, sauf dans le secteur de Chalunes, où l'on signale un combat à coups de grenades, et en Champagne, où nous avons bombardé les organisations ennemies à l'ouest de la ferme Navarin.



Un groupe de poilus Marseillais et Toulonnais  
Au premier rang — assis — le caporal Louis Audiffren, de Toulon

les risques de la hausse du fret. Il avait raison.

Sans doute, les nécessités de la Défense Nationale ne sauraient rencontrer aucune entrave. Tout doit être subordonné à ces nécessités impérieuses. Avec des flottes marchandes plus nombreuses, il sera plus facile de satisfaire tous les besoins du pays. Il y a vraiment urgence à multiplier, le plus rapidement possible, tous les moyens de transport. Il en résultera une économie générale, une plus grande extension de la richesse publique, en même temps, un abaissement sur les prix des produits importés, en France, de tous les continents.

Quand cette heure viendra, il faudra veiller à ce que les réductions obtenues ne profitent pas uniquement aux accapareurs. Afin qu'il n'en soit pas ainsi, il devient indispensable de hâter le vote du projet de loi Malvy. Tous les consommateurs y sont intéressés, les travailleurs surtout. En attendant, la campagne entreprise contre la cherté de la vie continuera, sans aucune faiblesse, car les abus à extirper sont, toujours nombreux.

Ils doivent disparaître.

PIERRE ROUX.

## Les Combats en Alsace

La Gazette de Lausanne publie la lettre suivante de son correspondant particulier en Alsace :

De la frontière française, Décembre 1915.  
Il est 6 heures du soir. La nuit est descendue sur la plaine d'Alsace. Au ciel des étoiles scintillent, éclairant de leur vacillante clarté cette terre malheureuse où des hommes s'entre-tuent.

Le canon tonne tout près de nous, à quelque deux kilomètres et plus au Nord encore, au pied des Vosges. Les détonations de l'artillerie durant l'air, font vibrer le sol. Les portes et les fenêtres de la ferme près de laquelle nous nous trouvons, claquent à chaque coup. C'est que les grosses pièces françaises tirent sans discontinuer sur les tranchées allemandes, bouleversant le terrain, anéantissant le travail de six mois, nivelant le sol. Dans la nuit qui se fait de plus en plus noire, cette canonnade effroyable est venue lugubre. Instinctivement nous pensons à ces petits troupiers qui la mitraille fauche, à ces fils de France qui se font tuer sans donner leur sang pour la patrie et qui tombent en criant : « maman ! », à ces pères de famille, dont la dernière pensée s'envole vers leur foyer. Qui donc pourrait se défendre à ce moment d'une immense tristesse ?

Depuis le début de la guerre et après un été relativement calme, nous n'avons jamais entendu une canonnade aussi vive que celle de lundi, mardi et mercredi passés. Vendredi déjà, l'artillerie lourde française avait occupé cette position, fouillant la contrée de notre frontière, détruisant des ouvrages de fortifications, démolissant des pièces de campagne ennemies, endommageant Biesel et son clocher. Les Allemands, d'ailleurs, ne restèrent pas inactifs. Bientôt, les obus tombèrent en grande quantité sur les tranchées de Seppois-Laritzen et sur le village de Seppois, dont l'église est trouée de toutes parts par les obus et où des maisons ont aussi beaucoup souffert de récents bombardements. Les Impériaux, en arrosant copieusement toute cette contrée, recherchant des batteries françaises qu'ils supposaient près d'une forêt bien connue des chasseurs, le Grünwald. Pendant de longs jours leurs avions survolèrent cette position, fouillant la contrée, mais au jour où le tir ennemi devint plus précis, les batteries avaient disparu sans perdre un homme ni une pièce. Il en fut de même pour les pièces dites « de Reichsberg ». Ces dernières, qui sont pourtant de fort calibre, non seulement ne furent pas détruites, mais occupèrent de graves dommages aux Impériaux.

Ces actions ne furent que des actions de détail. Les journaux en ont beaucoup parlé parce que le canonade avait provoqué une certaine émotion dans la population frontalière. Personne d'ailleurs ne pouvait rester insensible à ce continu bombardement de l'artillerie.

Mais c'est encore au Vieil-Armand que la lutte fut plus âpre.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les Français commencent à arracher des positions allemandes situées au sud-est du sommet et surtout dans la direction du petit village de Walsviller. Peu à peu, le canonade grandit. Aux obus de tous les calibres, sans interruption, s'ajoutent sur le sol en faisant sauter la terre gelée et les cailloux comme si le terrain avait été miné, se joignent bientôt les torpilles aériennes, les grenades destinées à détruire les réseaux de

fer. Après plus de quinze heures de préparation d'artillerie, les tranchées allemandes étaient nivelées. Celles de l'arrière ont beaucoup souffert du tir des pièces de 220, dont les obus ont un effet terrifiant.

Pendant toute la journée de lundi une canonnade très violente s'engagea au Vieil-Armand. Les Allemands, prévoyant une attaque très vigoureuse, annoncèrent des renforts, mais, mardi après-midi, devant l'élan de forces continentes, ils durent s'avouer vaincus. Les hommes, pris dans de profondes tranchées comme dans des souterrains, se rendirent ainsi à faire près de 1.300 prisonniers, dont quelques-uns, mesurant-on se décide à en chasser, furent envoyés en Allemagne. Puis, il est certain que les troupes françaises, qui s'étaient avancées avec quelque impudence, furent obligées de reculer jusqu'à leur point de départ devant la contre-attaque allemande, mais elles n'y ramèneront pas moins dans leurs lignes quelques centaines de prisonniers.

La contre-attaque allemande dont nous parlons s'est déroulée mercredi matin. Elle fut exécutée avec vigueur par des soldats de la landwehr. La lutte fut très violente. On se battit à très courte distance à coups de fusil, de crocs, de grenades. Les combats se développèrent surtout sur les pentes nord du sommet du Vieil-Armand, où les Français, pressés par des forces importantes, se virent obligés, après avoir fait subir des pertes très lourdes à l'ennemi, de reculer d'une cinquantaine de mètres. Mais les contre-attaques qui se déroulèrent le même jour, au sud-est du sommet, n'eurent aucun résultat. Les Diables bleus ont réussi à conserver le terrain conquis, un terrain très précieux.

La déclaration de M. Asquith que la conscription est nécessaire, n'était pas inattendue, et est généralement bien accueillie.

« Les adversaires de la conscription dans le Cabinet sont peu nombreux, et contrairement aux rumeurs, on croit que les ministres adversaires de la conscription conserveront leurs portefeuilles.

D'après le Times, le bill sera présenté au Parlement immédiatement après la décision due à l'intervention de M. Lloyd George, appuyé par quelques unionistes. Il est certain que la conscription ne rencontrera qu'une résistance infime.

Avant la réunion du Conseil du Cabinet, M. Lloyd George avait fait savoir au président du Conseil, par une communication directe, quelle était sa manière de voir. Il annonça à M. Asquith que si le gouvernement n'imposait pas l'obligation du service militaire aux célibataires qui ne s'étaient pas enrôlés, il ne pourrait pas continuer à faire partie du Cabinet.

D'autres ministres se montrèrent d'accord avec lui.

D'autre part on a de bonnes raisons de croire qu'un certain nombre de ministres se montrèrent fortement opposés à toute application immédiate du service obligatoire. Dès septembre, les Daily News classaient comme suit, d'après leur opinion sur la question du service obligatoire, les membres du Cabinet :

Étaient partisans de la conscription volontaire : Sir Edward Grey, M. Balfour, Lord Curzon, Lord Buckmaster, M. Mac Kenna, Sir John Simon, M. Lloyd George, M. Birrell, M. Thomas, M. Mac Kinnon Wood, M. Harcourt, M. Henderson.

Les ministres de gauche les noms suivants étaient partisans de l'application immédiate du service obligatoire : MM. Lloyd George, Lord Lansdowne, Lord Curzon, Sir F. T. Smith, M. Austen Chamberlain, M. Water Long et Lord Selborne.

Londres, 29 Décembre.

Le Cabinet a tenu, hier, une réunion décisive. On croit savoir, en effet, que la majorité des ministres a adopté la ligne politique suivante, en ce qui concerne la question du recrutement :

« L'engagement pris par le premier ministre envers les hommes mariés, ne nous sentu-

## LA GUERRE

# Une grande bataille est imminente devant Salonique

## Le Cabinet anglais décide le service obligatoire pour les célibataires

Dijon, 29 Décembre.

L'Association générale des Étudiants de l'Université de Dijon, réunie pour le renouvellement de son Comité, a décidé d'exclure de son sein les étudiants allemands, austro-hongrois, ottomans ou bulgares.

## POURQUOI NOUS VAINCRONS

### La Situation financière en France et en Allemagne

Amsterdam, 29 Décembre.

On lit dans le Nieuwe Courant :  
Les réserves d'or de la Banque de France ont augmenté de près de 1.200 millions de francs depuis qu'un appel à la nation a été fait, de sorte qu'elles ont dépassé actuellement, 5 milliards de francs, par quoi la couverture en or des billets de banque actuellement en circulation s'élève à environ 35 %, tandis que la couverture de la Banque d'Allemagne n'est que de 10 % et d'est, par conséquent, meilleure que dans des proportions insignifiantes. La direction de la Banque d'Empire allemande qui doit recourir à une nouvelle émission de billets de banque, désire apparemment améliorer et non rendre moins favorablement des proportions entre les réserves d'or et le montant des billets en circulation. Cela résulte de la nouvelle mesure de contrainte destinée à obtenir de l'or du public.

Toutes les banques, tous les banquiers, toutes les banques d'épargne, etc., qui tiennent des coffres-forts sont obligés de signer une déclaration faite sous serment que dans ces coffres-forts ne se trouve pas d'or ; et il en a été de même en ce qui concerne le papier. Si l'on songe à tout cela, on s'impressionne que l'Allemagne aura tiré toute sa poudre de fusil et que ses atouts sont épuisés. Elle pourra être victorieuse que si elle reste aussi heureuse sur les armes qu'elle l'a été jusqu'à présent. Et on songe aussi que l'Allemagne devra chercher une solution définitive le plus tôt possible.

## LA QUESTION

### du Recrutement en Angleterre

#### LA DECISION DU CABINET

#### Le Service obligatoire pour les Célibataires

Londres, 29 Décembre.

Le correspondant parlementaire de la Westminster Gazette dit qu'on ne peut nier que le grand nombre de célibataires qui refusent de s'enrôler, selon la méthode de lord Derby, cause de réticences sérieuses, et qu'une différence d'opinion existe quant aux moyens à adopter pour exercer une pression sur ces hommes.

Londres, 29 Décembre.

La décision prise par le Cabinet réuni hier, est la suivante :

« Application immédiate de l'engagement de M. Asquith au sujet de la méthode d'enrôlement, c'est-à-dire, les hommes non mariés d'abord. Le service obligatoire pour les célibataires est maintenu certain. Ni M. Balfour ni M. Mac Kenna ne donneront leur démission. On prévoit qu'il y aura peu de démissions dans le Cabinet, à cause de cette décision. »

Londres, 29 Décembre.

Tous les journaux annoncent qu'il est indiscutable que le gouvernement proposera un bill instituant la conscription. Contrairement à l'opinion des autres journaux, le Times annonce que le Conseil a pris, hier, une décision définitive.

Londres, 29 Décembre.

Le Conseil de Cabinet d'hier, époque dans l'histoire de l'Angleterre, marquant la fin d'une grande controverse au sujet de la conscription.

La déclaration de M. Asquith que la conscription est nécessaire, n'était pas inattendue, et est généralement bien accueillie.

« Les adversaires de la conscription dans le Cabinet sont peu nombreux, et contrairement aux rumeurs, on croit que les ministres adversaires de la conscription conserveront leurs portefeuilles.

D'après le Times, le bill sera présenté au Parlement immédiatement après la décision due à l'intervention de M. Lloyd George, appuyé par quelques unionistes. Il est certain que la conscription ne rencontrera qu'une résistance infime.

Londres, 29 Décembre.

Avant la réunion du Conseil du Cabinet, M. Lloyd George avait fait savoir au président du Conseil, par une communication directe, quelle était sa manière de voir. Il annonça à M. Asquith que si le gouvernement n'imposait pas l'obligation du service militaire aux célibataires qui ne s'étaient pas enrôlés, il ne pourrait pas continuer à faire partie du Cabinet.

D'autres ministres se montrèrent d'accord avec lui.

D'autre part on a de bonnes raisons de croire qu'un certain nombre de ministres se montrèrent fortement opposés à toute application immédiate du service obligatoire. Dès septembre, les Daily News classaient comme suit, d'après leur opinion sur la question du service obligatoire, les membres du Cabinet :

Étaient partisans de la conscription volontaire : Sir Edward Grey, M. Balfour, Lord Curzon, Lord Buckmaster, M. Mac Kenna, Sir John Simon, M. Lloyd George, M. Birrell, M. Thomas, M. Mac Kinnon Wood, M. Harcourt, M. Henderson.

Les ministres de gauche les noms suivants étaient partisans de l'application immédiate du service obligatoire : MM. Lloyd George, Lord Lansdowne, Lord Curzon, Sir F. T. Smith, M. Austen Chamberlain, M. Water Long et Lord Selborne.

Londres, 29 Décembre.

Le Cabinet a tenu, hier, une réunion décisive. On croit savoir, en effet, que la majorité des ministres a adopté la ligne politique suivante, en ce qui concerne la question du recrutement :

« L'engagement pris par le premier ministre envers les hommes mariés, ne nous sentu-

## LA GUERRE EN ORIENT

# Dans les Balkans

## Sur le front franco-anglais

### La défense de Salonique

Genève, 29 Décembre.

Le correspondant de la Gazette de Voss, qui a pu visiter Salonique, télégraphie que la première ligne de défense autour de Salonique est terminée. On travaille à l'établissement de la deuxième ligne.

Le correspondant est étonné des grandes masses d'artillerie que les Alliés concentrent à Salonique.

Quelle armée passera la frontière grecque ?

Paris, 29 Décembre.

Suivant la Gazette de Voss, le gouvernement d'Athènes n'a pas encore été informé que la guerre continuera sur le territoire hellénique, et ignore encore quelle sera l'armée qui passera la frontière grecque pour attaquer les troupes franco-britanniques.

### Une importante bataille serait prochaine

Paris, 29 Décembre.

D'après le journal hongrois « Az Est » on s'attend, dans les milieux militaires, à une prochaine et importante bataille sur les hauteurs de Kilitish et sur la voie ferrée Doiran-Salonique.

De forts contingents franco-britanniques sont rassemblés dans cette région.

### L'attaque ennemie aurait lieu au début de la semaine prochaine

Salonique, 29 Décembre.

Bien que la situation ne se soit pas sensiblement modifiée, et que la frontière grecque n'ait été franchie sur aucun point, des renseignements assez sérieux signalent d'importantes concentrations de troupes allemandes, turques et bulgares.

Les Bulgares se masseraient au centre du front, sur la ligne Guevghel-Doiran. Les Turcs seraient à l'Est, dans la région de Petrich et dans la vallée de la Stroumitza. Les Allemands se grouperaient autour de Monastir.

Certaines rumeurs firent au début de la semaine prochaine la triple attaque simultanée, qui serait conduite contre le camp retranché de Salonique.

Il faut accueillir ces rumeurs avec prudence, d'autant qu'à l'heure actuelle, il semble bien que c'est sur l'expédition d'Égypte que l'ennemi concentre ses efforts.

### Hindenburg va se reconstruire avec Mackensen

Bucarest, 29 Décembre.

Il résulte des déclarations du généralissime bulgare Jekoff, que la visite de Hindenburg dans les Balkans est imminente ; il se rencontrerait avec Mackensen.

### L'ennemi avoue son impuissance

Athènes, 29 Décembre.

Un journal germanophile publie une série d'arguments tendant à prouver que l'offensive des Austro-Allemands contre Salonique ne serait pas profitable. Ce journal termine sa publication par la déclaration suivante :

« L'opinion prévaut dans certains cercles diplomatiques que les Alliés sont incapables d'entreprendre l'offensive avec l'espoir d'un résultat décisif. »

Quant à l'attaque austro-allemande, elle est inutile, étant donné que les Alliés, grâce à leurs fortifications, ne peuvent pas être ébranlés ou faits prisonniers. Le seul résultat de l'attaque serait le transport de troupes anglo-françaises vers d'autres fronts où elles renforceraient les armées opposées aux Austro-Allemands ou à leurs alliés.

La marche des Bulgares se fait dans deux directions. Un premier groupe, celui qui venait de la région du lac d'Ohrida, a atteint et dépassé El Bassan, au cœur de l'Albanie centrale, et s'avance au Nord vers Tirana et Durazzo. Un second groupe, parti de Dibra, descend la vallée du Mali, vers Alessio.

On signale, d'autre part, que des officiers et sous-officiers allemands recrutés des bataillons de volontaires albanais à Berat et dans l'Albanie méridionale, occupés par les Grecs. Déjà, les tribus albanaises du Nord, fortement travaillées par les agents austro-allemands et bulgares, se sont soulevées contre Essad pacha, qui s'était déclaré le favori des Serbes. Les Italiens s'organisent sur la côte adriatique, autour des points où ils ont débarqué.

**Les Autrichiens se préparent à la résistance plutôt qu'à l'attaque**

Genève, 29 Décembre.

On mande de Bucarest, de source bulgare à la Tribune de Genève qu'à la suite de renseignements fournis par des agents austro-allemands à Salonique, concernant le débarquement des troupes alliées, un brusque arrêt s'est produit dans la concentration des troupes austro-hongroises à la frontière macédonienne.

Les Autrichiens envisagent la situation comme très grave, et remettent l'offensive de jour en jour.

D'énormes travaux de retranchements ont lieu sur tout le front, faisant plutôt présager des préparatifs de résistance acharnée, que des travaux d'offensive.

Dans leur retraite, les Alliés ont détruit tous les points d'appui stratégiques d'une manière vraiment scientifique, de façon à ce que les Autrichiens ne puissent, pour le moment, réussir à mettre avantageusement en position leur artillerie et à rendre le ravitaillement des troupes très difficile.

**Le roi de Serbie à Durazzo**

Pierre I<sup>er</sup> passe ses troupes en revue et leur adresse un ordre du jour de reconnaissance

Paris, 29 Décembre.

On mande de Rome à la Liberté :

Le roi Pierre de Serbie est arrivé à Durazzo dans la matinée de dimanche, effectuant le voyage par les moyens les plus rapides que l'Italie ait pu mettre à sa disposition.

Dès son arrivée, le roi a eu la reconfortante satisfaction de constater que la concentration de son armée, que l'Italie a déjà commencée à ravitailler, s'est effectuée de la façon la plus régulière, et qu'elle se remet rapidement des fatigues endurées pendant son héroïque retraite.

Le roi a passé en revue ses troupes, ainsi que les contingents italiens, accueilli par de vibrantes acclamations et par les cris de : « Vive la Serbie ! Vive l'Italie ! »

Avant de prendre congé de ses vaillantes troupes, le vieux souverain leur adressa un ordre du jour exprimant toute sa reconnaissance pour le courage dont elles avaient donné la preuve en combattant héroïquement contre un ennemi quatre fois supérieur en nombre, lui disputant pas à pas le terrain.

Le roi exprime aussi son inébranlable confiance dans la restauration prochaine de la Serbie et de l'Albanie, et exprime sa reconnaissance envers l'Italie pour la généreuse hospitalité qu'elle lui offre, ainsi qu'au gouvernement serbe.

**En Grèce**

Les Allemands ont torpillé un vapeur grec dans la mer du Nord

Athènes, 29 Décembre.

Les milieux maritimes du Pirée se montrent très émus par la nouvelle parvenue ici que le vapeur grec Anyta avait été torpillé et coulé par un sous-marin allemand dans la mer du Nord, et qu'aucune information n'est connue sur le sort de son équipage.

Les troupes bulgares ont reçu l'ordre d'éviter les incidents de frontière

Athènes, 29 Décembre.

Les autorités grecques de Gorizia télégraphient que depuis le dernier incident grec-bulgare, l'ordre complet règne dans la région du nord de la ville jusqu'à la frontière.

Selon les déclarations d'officiers bulgares, les troupes bulgares ont ordre de ne pas avancer sur territoire grec, afin d'éviter tout incident avec les postes frontières grecs.

La Grèce ne s'opposera pas à l'invasion des troupes bulgares

Zurich, 29 Décembre.

Le Narodni Prava, organe du gouvernement bulgare, annonce que le gouvernement d'Athènes a fait savoir au gouvernement de Sofia que la Grèce ne s'opposera pas à l'invasion de son territoire par les troupes bulgares si cette opération est dictée par un intérêt militaire.

M. Radostloff a enregistré cette déclaration avec satisfaction et a dit que loin de violer les intérêts de la Grèce, les troupes bulgares les défendraient.

La Grèce demande à la Bulgarie d'évacuer l'Albanie

Lausanne, 29 Décembre.

Suivant le Lokal Anzeiger, le gouvernement grec a demandé au gouvernement de Sofia que les troupes bulgares évacuent les territoires albanais occupés depuis quelques jours.

Le journal croit que la Bulgarie accèdera très prochainement à cette demande.

M. Venizelos acclamé

Athènes, 27 Décembre.

(Retardé dans la transmission.)

M. Venizelos a été aujourd'hui l'objet d'une démonstration enthousiaste de la part de milliers de citoyens appartenant à toutes les classes de la société, venus à sa résidence lui offrir leurs compliments pour sa fête.

L'éminent homme d'Etat s'est répondu par un discours où il a fait ressortir le danger bulgare et où il a insisté sur l'importance de la présence des Alliés à Salonique.

Remerciant la délégation ouvrière, M. Venizelos a dit qu'il attachait une importance particulière à l'opinion politique de cette classe qui n'est nullement inspirée par les fonds secrets.

**En Albanie**

Des officiers austro-allemands vont organiser des bandes

Athènes, 29 Décembre.

On signale que des officiers allemands et autrichiens revêtus d'habits civils, viennent de traverser l'Épire en se dirigeant vers le centre de l'Albanie pour y organiser des bandes.

L'avance des Bulgares

Paris, 29 Décembre.

On mande de Bucarest à poursuivre l'armée serbe en retraite à travers l'Albanie. Leur but est manifestement de chercher à atteindre la côte adriatique et de couper en deux l'armée alliée.

La réalisation de ce plan se heurte, d'ailleurs, à de sérieuses difficultés, étant donné

l'état du terrain et la saison qui ralentissent la marche de l'ennemi et l'empêchant de transporter de l'artillerie lourde. Même l'artillerie de campagne circule avec infiniment de peine dans les sentiers couverts de neige qui sont les seules voies de communication en Albanie.

Le premier groupe, celui qui venait de la région du lac d'Ohrida, a atteint et dépassé El Bassan, au cœur de l'Albanie centrale, et s'avance au Nord vers Tirana et Durazzo. Un second groupe, parti de Dibra, descend la vallée du Mali, vers Alessio.

On signale, d'autre part, que des officiers et sous-officiers allemands recrutés des bataillons de volontaires albanais à Berat et dans l'Albanie méridionale, occupés par les Grecs. Déjà, les tribus albanaises du Nord, fortement travaillées par les agents austro-allemands et bulgares, se sont soulevées contre Essad pacha, qui s'était déclaré le favori des Serbes. Les Italiens s'organisent sur la côte adriatique, autour des points où ils ont débarqué.

**L'Action des Alliés**

La coopération italienne

Les troupes italiennes à la frontière de l'Épire

Athènes, 29 Décembre.

Selon les dires d'un voyageur arrivant de Santi-Quaranta, des détachements de l'armée italienne se trouvant à Valona ont approché en certains points de la frontière de l'Épire du Nord.

L'apparition des Italiens a été constatée près de Tepeleni.

**L'intervention russe**

La flotte russe aurait rompu la ceinture de mines de Varna

Zurich, 29 Décembre.

La Gazette de Voss apprend de Budapest que la flotte russe aurait rompu la ceinture de mines protégeant le port de Varna ; des mines flottantes auraient été repêchées à Balchik (Roumanie).

**En Bulgarie**

Les visées austro-allemandes sur Salonique inquiètent la Bulgarie

Genève, 29 Décembre.

On mande de source bulgare qu'à Bucarest de sérieuses dissensions se sont produites entre les Bulgares et les Austro-Allemands à la suite de la dernière décision prise par le Conseil de guerre de Vienne.

Les Bulgares ne veulent pas renoncer à prendre part à la campagne de Salonique. Ils qualifient d'insolentes les prétentions austro-allemandes sur Salonique.

On croit que le Souban s'occupe de la question.

**En Grèce**

Le discours du Trône du roi Ferdinand

Genève, 29 Décembre.

Voici le texte du discours du Trône prononcé par le tsar Ferdinand à l'ouverture du Souban :

Moi et mon gouvernement nous avons fait pendant plus d'un an, après le commencement de la guerre, de grands efforts pour arriver à une entente avec la Serbie afin de nous faire restituer pacifiquement les territoires qui nous avaient été traités. Ces efforts ont échoué pour un motif inévitable, la tyrannie de l'occupation inébranlable de la Serbie la quelle a refusé de nous restituer la Macédoine.

Après avoir épuisé tous les moyens pacifiques pour la réalisation de ce but et afin de mettre un terme aux souffrances de nos frères armés d'aujourd'hui, nous avons décidé de nous armer d'envahir la Serbie pour leur donner la liberté et accomplir l'unité de notre nation. Je constate avec fierté que nos troupes ont été victorieuses et qu'elles ont défait complètement en moins de deux mois l'ennemi perfide et ont chassé de son territoire les troupes que deux grandes puissances, l'Allemagne et la France avaient envoyées pour les soutenir et consolider la tyrannie serbe sur la nation bulgare martyrisée.

Tous nos ennemis ont été chassés de la Macédoine et les Français ont été contraints de fuir la terre chère à nos héros. Grâce à l'honneur à la victorieuse armée bulgare qui par sa bravoure, son endurance et son sang, a obtenu la victoire et la reconnaissance de nos frères déshérités dont elle fut heureuse de partager l'enthousiasme au cours d'innombrables scènes émouvantes qui se sont déroulées dans les villes où elle apporta la liberté et brisa les chaînes de l'esclavage. Je m'incline devant la mémoire des héros morts sur les champs de bataille de 1878. Ils ont scellé avec le sang notre unité.

Mon gouvernement vous présentera six douzièmes pour le budget de 1916 et les six douzièmes de crédits nécessaires pour les besoins de la guerre, l'entretien des familles des soldats pauvres, le maintien de l'ordre et l'accomplissement des tâches civiles et militaires par notre armée et l'organisation des territoires cédés sur les deux rives de la pirée ottomane et de la péninsule de Gallipoli. La Bulgarie comme gage d'une amitié durable et d'une heureuse collaboration pour la satisfaction des intérêts supérieurs communs aux deux États.

Le gouvernement soumettra à votre approbation tous ces projets qui concernent l'importance du moment présent et qui s'est imposé d'établir et d'appliquer pour les nécessités qu'imposent les besoins de l'armée, de la défense de la patrie et la bonne conduite de la guerre. Convoqué que je suis par le Parlement de l'Empire ottoman, au moment que nous traversons, conscient du vrai patriotisme qui montera l'unité et la solidarité de nos frères, je prie de vouloir vos travaux et déclare ouverte la deuxième session ordinaire de la 17<sup>e</sup> assemblée nationale. Vive la nation bulgare ! Vive la vaillante armée bulgare !

**Un régiment bulgare se mutine**

Athènes, 29 Décembre.

Le 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie bulgare, dont le siège est à Gumuldjina, s'est mutiné.

**En Roumanie**

La Roumanie n'imitera pas l'infamie bulgare

Rome, 29 Décembre.

Les milieux diplomatiques italiens considèrent l'appui et la promesse donnée par la Serbie et l'expédition albanaise comme rendant désormais inacceptable l'antagonisme austro-allemand. Ils ont décidé de faire l'entreprendre pour le rétablissement d'une situation nouvelle : la barrière de civilisation qui part de France ira jusqu'en Russie, car la Roumanie n'imitera pas l'infamie bulgare.

Les intrigues allemandes

Rome, 29 Décembre.

Du Corriere della Sera :

Un journal de Bucarest, inspiré par la légation d'Allemagne, publie une note disant que l'Autriche-Hongrie accorderait son soutien à la Roumanie dans le cas où la Roumanie s'associerait à l'action allemande contre la Russie, l'Autonomie com-

sisterait à rétablir l'ancienne principauté de Transylvanie, formant un troisième Etat de la monarchie actuellement dissuise des Habsbourg ; elle aurait sa Diète, son gouvernement, son administration, ses tribunaux, etc. Cette concession aurait été décidée dans les Conseils tenus à Vienne et Berlin, et dans les entretiens de Guillaume, à J y a un mois, avec François-Joseph.

**En Egypte**

Quand les Turcs chantent victoire !

Alexandrie, 29 Décembre.

On sait ici qu'au cours d'un des derniers combats, les Anglais se sont emparés de quelques canons, ce qui n'empêche pas les Turcs de chanter victoire. C'est d'ailleurs, le mot d'ordre venu de Berlin pour faire croire au gros public que l'Angleterre est décidément menacée aussi bien en Egypte que vers le golfe Persique.

**Les Tripolitains battus**

Londres, 29 Décembre.

On mande du Caire que le succès des opérations qui se sont déroulées le 25 décembre a été complet. Une troupe de trois mille Tripolitains a été repoussée laissant plus de 200 tués.

Les canons des navires ont coopéré efficacement.

**En Perse**

Les Russes marchent vers Ispahan

Téhéran, 29 Décembre.

Les troupes russes ont occupé Kasan et marchent vers Ispahan.

**L'Action russe**

Communiqué officiel

Pétrograd, 29 Décembre.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

**FRONT ORIENTAL.** — Dans la région de Riga, au sud du lac Babit, les Allemands ont tenté de s'approcher de nos tranchées, mais ils furent repoussés par notre feu.

Dépendant une partie de l'ennemi put se taquer près de Ferdinand, surtout au sud du canal de la Bassée, près d'Armentières et à Ypres.

Notre artillerie a riposté efficacement et de bons résultats ont été constatés.

**Une offensive allemande est peu probable sur l'Yser**

Poperinghe, 29 Décembre.

On télégraphie du front au Belgische Standard :

De source autorisée, nous pouvons affirmer que l'offensive allemande sur l'Yser, dans la région de la Bassée, près d'Armentières et à Ypres, n'est pas probable.

Notre artillerie a riposté efficacement et de bons résultats ont été constatés.

**Les Etats-Unis et la Guerre**

L'incident austro-américain

Washington, 29 Décembre.

Des informations de source officieuse parvenues dans les milieux autorisés, confirment que l'Autriche n'accèdera pas aux réclamations de la deuxième note des Etats-Unis relativement à l'Anconna, et qu'elle se prépare à la rupture des relations diplomatiques.

**En France**

Les recettes de la « Journée des Eprouvés de la Guerre »

Paris, 29 Décembre.

Les recettes de la Journée des Eprouvés de la guerre atteignent, à Paris et les départements, la somme de 3.788.000 francs. Si on en déduit le dépôt d'un million pour le paiement des lots, les frais s'élevaient à 2.788.000 francs pour tombola et loterie, il restait encore au Comité du Syndicat de la presse 1.000.000 francs à répartir entre les diverses œuvres lui ayant adressé un appel digne d'intérêt.

**Le voyage de M. Doumer en Russie**

Ce qu'il a vu chez nos alliés

Paris, 29 Décembre.

Le voyage que M. Paul Doumer vient de faire en Russie a été très intéressant au point de vue politique et militaire, et il a lieu d'être satisfait des résultats qu'il a obtenus.

M. Doumer a eu des entretiens fréquents

aussi bien avec le tsar qu'avec ses ministres et généraux. Il a exposé au souverain l'état de notre pays, et a fait un tableau détaillé des hautes vertus militaires dont l'armée a fait preuve ainsi que du sang-froid et de la patience de la population civile.

M. Doumer a été convaincu que les sentiments se manifestent également chez les troupes et le peuple allié. M. Doumer a été frappé de la confiance de la nation avec laquelle la Russie reconstruit son armée dont il n'a d'une guerre sanglante n'ont pu altérer la confiance ni diminuer le courage. La confiance est un sentiment profond que rien ne saurait ébranler.

Le tsar parle de notre pays avec une affection particulière, et nous a promis de nous revenir souvent sur ses lèvres. En somme, la Russie travaille ardemment dans un désir unanime de chasser l'ennemi. Elle est sûre de nous venir en aide, et nous sommes sûrs de lui venir en aide. Elle est sûre de nous venir en aide, et nous sommes sûrs de lui venir en aide.

**Les Orphelins serbes à Paris**

Un discours de M. Vesnitch

Paris, 29 Décembre.

Hier soir arrivés à la gare de Lyon 25 enfants serbes, orphelins de guerre, conduits par leur professeur sans l'oublier, qui se sont placés dans un lycée de Paris.

Cette jeunesse serbe a été recue à la gare par les délégués du ministre de l'Instruction publique, du préfet de police et du commissaire de police. Il y avait aussi le ministre de Serbie M. Zujovic, le ministre de Serbie à Paris, M. Vesnitch et le personnel de la légation.

M. Vesnitch a prononcé le discours suivant :

Vous arrivez dans la capitale au plus noble et au plus généreux peuple que l'humanité ait connu. La France vous adopte pendant que votre patrie est en exil. Nous sommes heureux de vous accueillir à la bienvenue et vous demandons, au même temps, des promesses que vous nous donneriez au nom de tous vos camarades.

Vous ne devez jamais oublier que chacun de vous représente, dans une certaine mesure, votre patrie absente et il faut conformer à cela toute votre conduite envers nos amis, envers nos camarades français, et envers tout le monde.

La seconde et la principale, que vous aimez ce grand pays avec toute votre ardeur patriotique, et que vous n'oubliez pas l'amour, le double de gratitude, dans la Serbie restée que vous aimez, non à vos enfants, mais aux enfants de vos enfants.

Vous ne devez jamais oublier que chacun de vous représente, dans une certaine mesure, votre patrie absente et il faut conformer à cela toute votre conduite envers nos amis, envers nos camarades français, et envers tout le monde.

La seconde et la principale, que vous aimez ce grand pays avec toute votre ardeur patriotique, et que vous n'oubliez pas l'amour, le double de gratitude, dans la Serbie restée que vous aimez, non à vos enfants, mais aux enfants de vos enfants.

Vous ne devez jamais oublier que chacun de vous représente, dans une certaine mesure, votre patrie absente et il faut conformer à cela toute votre conduite envers nos amis, envers nos camarades français, et envers tout le monde.

**La Journée Parlementaire**

CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 29 Décembre.

Le président entre dans la salle des séances à 2 h. 30 précises. M. Siegrist seul est à son banc. On constate que, malgré ce qui a été décidé hier, aucun député n'est présent quand M. Deschanel ouvre la séance à 2 h. 40.

**Le Torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat »**

Lorsque quelques représentants sont arrivés, M. Outry, député de Cochinchine, pose à M. le ministre de la Marine, qui est au banc des ministres, une question sur le torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat ».

M. le ministre de la Marine, qui est au banc des ministres, une question sur le torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat ».

M. le ministre de la Marine, qui est au banc des ministres, une question sur le torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat ».

**Déclaration de l'amiral Lacaze**

M. l'amiral Lacaze, ministre de la Marine, déclare que le torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat » a été effectué par un sous-marin allemand dans la mer du Nord.

M. l'amiral Lacaze, ministre de la Marine, déclare que le torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat » a été effectué par un sous-marin allemand dans la mer du Nord.

M. l'amiral Lacaze, ministre de la Marine, déclare que le torpillage de la « Ville-de-La-Ciotat » a été effectué par un sous-marin allemand dans la mer du Nord.

**Le charbon**

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet de loi sur la vente et la taxation du charbon.

On passe au vote des articles.

Le président proclame le résultat du scrutin pour l'article premier du contre-projet Paisant.

Par 222 voix contre 212 sur 504 votants, le contre-projet est repoussé.

**LE VOTE DES ARTICLES**

M. le président met aux voix l'article premier : « Il est institué au ministère des Travaux Publics un Office de répartition, qui aura pour objet de répartir les combustibles », qui est adopté à mains levées.

L'art. 2 est adopté à mains levées. Il est ainsi conçu :

« L'Office a pour mission de centraliser toutes les opérations relatives à la répartition des combustibles, tant aux services publics qu'aux particuliers, et de veiller à ce que les besoins de la Défense Nationale, qui ont priorité sur la consommation domestique, il a en matière de combustibles, tous pouvoirs de réquisitions, et dans ce but, il a le droit de réquisitionner les combustibles, et de les répartir entre les consommateurs. Les réquisitions délivrées par l'Office National sont exécutées par les soins de la Commission militaire des mines, instituée par la loi du 17 août 1915, dans les formes et conditions prescrites par la loi du 17 août 1917, modifiée par celles des 27 mars 1906 et 23 juillet 1911. »

Le président consulte la Chambre sur l'adoption de l'art. 3, qui stipule qu'il sera créé, par arrêté du ministre des Travaux Publics, au siège de chaque arrondissement municipal, un bureau de répartition des combustibles. Ce bureau fonctionnera sous la présidence de l'ingénieur en chef des mines ou de son délégué, pour les combustibles français, et de l'ingénieur en chef du service maritime ou de son délégué pour les centres d'importation. Il sera chargé de transmettre les réquisitions prises par l'Office National pour les besoins de la consommation domestique. Il aura, en outre, pour mission de transmettre et de faire exécuter les commandes relatives aux autres besoins, en cas d'insuffisance des stocks existants dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l'autorité militaire, les Compagnies de chemins de fer et les fournisseurs de gaz ou d'électricité, adresseront directement à l'Office National, dans la zone d'un bureau, il en sera référé par le bureau de l'Office National, qui désignera le ou les bureaux chargés de pourvoir à l'exécution des commandes auxquelles il n'aurait pu être pourvu. Toutefois, l



